



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 041/2024
SÉANCE N° 3 DU 21 MAI 2024

PORT-BRILLET – AVENANT N° 2 À LA CONVENTION DE MANDAT POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES ET DE TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT D'UN SITE INDUSTRIEL D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 15 mai 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, Président.

Étaient présents

Sébastien Destais, Christian Lefort, Anthony Roullier, Gwenaël Poisson, Fabienne Le Ridou, Jean-Marc Coignard, Damien Richard, Loïc Broussey, Patrick Péniguel, Jocelyne Richard, Jean-Bernard Morel, Jérôme Allaire (jusqu'à 19 h 49), Jean-Louis Deulofeu, Isabelle Fougeray, Hervé Lhotellier, Florian Bercault, Isabelle Eymon, Patrice Morin, Antoine Caplan, Camille Pétron, Éric Paris, Béatrice Ferron, Geoffrey Begon, Caroline Garnier (à partir de 18 h 39), Bruno Fléchar, Nadège Davoust, Céline Loiseau, Guillaume Agostino, Marjorie François (à partir de 18 h 25), Catherine Roy, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Kamel Ogbi, Christine Droguet, Didier Pillon (jusqu'à 19 h 51), Samia Soultani, Marie-Cécile Clavreul, Chantal Grandière (jusqu'à 20 h 19), Pierrick Guesné, François Berrou, Nicole Bouillon, Jean-Pierre Thiot (à partir de 18 h 59), Bernard Bourgeois, Sylvie Vielle, Guy Toquet, Christine Dubois (à partir de 18 h 15 et jusqu'à 20 h 55), Julien Brocaïl (jusqu'à 19 h 21), Gérard Travers, Vincent Paillard (jusqu'à 19 h 25), Mickaël Marquet (à partir de 18 h 33), Éric Morand (jusqu'à 20 h 22), Fabien Robin, Yannick Borde (à partir de 18 h 17), Pierre Besançon (à partir de 18 h 17), Christelle Alexandre (à partir de 18 h 15), Louis Michel, Marcel Blanchet (à partir de 18 h 20), Olivier Barré (à partir de 18 h 32) et Michel Rocherullé (jusqu'à 20 h 07).

Étaient absents ou excusés

Annette Chesnel, Nicolas Deulofeu, Dominique Gallacier.

Étaient représentés

Bruno Bertier a donné pouvoir à Camille Pétron, Marie Boisgontier a donné pouvoir à Bruno Fléchar, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Georges Poirier a donné pouvoir à Antoine Caplan, Georges Hoyaux a donné pouvoir à Catherine Roy, Paul Le Gal-Huamé a donné pouvoir à Christine Droguet, Sébastien Buron a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Noémie Coquereau a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Didier Pillon a donné pouvoir à Samia Soultani (à partir de 19 h 51), James Charbonnier a donné pouvoir à Chantal Grandière (jusqu'à 20 h 19), Vincent D'Agostino a donné pouvoir à Pierrick Guesné, Chantal Grandière a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul (à partir de 20 h 19), Anne-Marie Janvier a donné pouvoir à Jean-Pierre Thiot (à partir de 18 h 59), Christine Dubois a donné pouvoir à Nadège Davoust (à partir de 20 h 55), Julien Brocaïl a donné pouvoir à Patrice Morin (à partir de 19 h 21), Vincent Paillard a donné pouvoir à Gérard Travers (à partir de 19 h 25), Éric Morand a donné pouvoir à Mickaël Marquet (à partir de 20 h 22), David Cardoso a donné pouvoir à Jérôme Allaire (jusqu'à 19 h 49), Corinne Segretain a donné pouvoir à Christelle Alexandre, Michel Paillard a donné pouvoir à Florian Bercault.

Céline Loiseau et Christian Lefort ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 23 mai 2024.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 MAI 2024

PORT-BRILLET – AVENANT N° 2 À LA CONVENTION DE MANDAT POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES ET DE TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT D'UN SITE INDUSTRIEL D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Nicole Bouillon

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu la délibération du conseil communautaire du 28 février 2022 approuvant l'acquisition, auprès de la commune, de la friche industrielle de l'ancienne fonderie de Port-Brillet, cadastrée section AB 304,

Vu les statuts de la SPL Laval Mayenne Aménagements (LMA),

Vu la convention de mandat d'études préalables signée le 10 juin 2022,

Vu la délibération du conseil communautaire du 19 juin 2023 approuvant les termes de l'avenant n° 1 à la convention de mandat avec la SPL LMA,

Considérant le projet d'avenant n° 2 à ladite convention joint en annexe,

Après avis de la commission ressources,

Après avis de la commission aménagement habitat et politique de la ville,

Après avis de la commission transition économique et enseignement supérieur,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil communautaire valide les termes de l'avenant n° 2 à la convention de mandat avec la SPL LMA pour la réalisation d'études et travaux préalables à la requalification de l'ancienne fonderie de Port-Brillet, joint en annexe à la présente délibération.

Article 2

Le conseil communautaire autorise de porter l'enveloppe budgétaire allouée aux études, travaux et honoraires de maîtrises d'œuvre à 3 633 667 € HT afin de couvrir les dépenses complémentaires liées aux évolutions du périmètre de déconstruction (désamiantage et confortation des bâtiments, dépollution de nouveaux crassiers) et à l'augmentation des honoraires de maitrises d'œuvre.

Article 3

Le conseil communautaire autorise de porter l'autorisation de programme de 3 471 300 € à 3 750 000 € HT.

Article 4

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer le présent avenant n° 2 à la convention de mandat avec la SPL LMA.

Article 5

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, 14 conseillers communautaires s'étant abstenus (Sylvie Vielle, Anthony Roullier, Fabienne Le Ridou, Loïc Broussey, Jean-Louis Deulofeu, Didier Pillon, Samia Soutani, Marie-Cécile Clavreul, Chantal Grandière, James Charbonnier, Corinne Segretain, Yannick Borde, Pierre Besançon et Christelle Alexandre).

Bruno Bertier en sa qualité de Président du conseil d'administration, Christine Dubois, François Berrou, Louis Michel, Nicole Bouillon, Isabelle Fougeray, Isabelle Eymon, Florian Bercault, Paul Le Gal-Huamé et Georges Poirier en leur qualité d'administrateurs de la SPL Laval Mayenne aménagements, ont
quitté
la séance et n'ont pas pris part au vote.

Signé : Le Président,

Florian Bercault